

Zurich, le 22 octobre 2024

Fiche d'information naturemade ressources star

naturemade
ressources star

Le label de qualité naturemade ressources star a été développé spécifiquement pour les usines d'incinération des ordures ménagères (UIOM) et les installations de recyclage. L'objectif est de pouvoir certifier et commercialiser au niveau star l'énergie - électricité et chaleur à distance - et les matières valorisables résultant de processus de valorisation et de recyclage particulièrement judicieux et efficaces sur le plan écologique.

Pourquoi naturemade ressources star ?

Adaptation aux besoins des UIOM

Les UIOM ont déjà depuis 2008 la possibilité de certifier la production énergétique issue de sources renouvelables (déchets biogènes, 50% de la production totale) avec le label de qualité naturemade (jusqu'au fin 2021 naturemade basic). Toutefois, les prestations d'une UIOM écologiquement très performante sont comparables aux prestations des installations certifiées naturemade star. Par conséquent, le fait que seule la moitié de la production d'énergie puisse être distinguée avec naturemade basic n'était pas satisfaisant pour ces UIOM. C'est pourquoi le label de qualité naturemade ressources star a été introduit en 2016, permettant aux UIOM de certifier l'ensemble de leur production d'énergie.

L'écobilan de l'énergie produite par les UIOM est positif

L'écobilan de l'énergie produite par les UIOM est très bon en comparaison avec d'autres agents énergétiques également renouvelables, cela pour plusieurs raisons. Comme l'énergie primaire nécessaire à la production de biens est imputable à la consommation, les facteurs d'énergie primaire du courant et de la chaleur issus des UIOM sont donc très bas.¹ En outre, les UIOM modernes ont atteint un niveau élevé de performance écologique grâce à des procédés sophistiqués de nettoyage des gaz et de traitement des scories. Le label de qualité naturemade ressources star rend justice à la hauteur de la plus-value écologique de l'énergie produite par les UIOM modernes et contribue à améliorer leur commercialisation.

Évaluation globale avec prise en compte de la récupération des matières valorisables

Une valorisation des déchets écologiquement judicieuse ne comprend pas uniquement l'aspect de la production énergétique, mais aussi le fait d'éviter les déchets et de revaloriser les matières. En conséquence, naturemade ressources star demande aussi qu'une attention particulière soit accordée à l'optimisation des cycles de matières. Le label de qualité est donc conçu de manière que les matières valorisables récupérées et les installations de recyclage entièrement dédiées à la récupération des matières valorisables puissent être certifiées.

¹ Facteurs d'énergie primaire de l'électricité produite par les UIOM: 0.02 MJ-eq.; de la chaleur produite par les UIOM: 0.06 MJ-eq. Les facteurs d'énergie primaire pour l'électricité et la chaleur des UIOM ne sont pas tout-à-fait nuls en raison de l'utilisation d'énergie auxiliaire (courant, mazout ou gaz naturel).
Source: Iften und Frischknecht, 2014: Primärenergiefaktoren von Energiesystemen. treeze Ltd.

Certification des UIOM

Les critères de certification pour les UIOM ont été élaborés et adoptés en 2016. La centrale thermique à déchets de Hagenholz, exploitée par "Entsorgung und Recycling Zürich ERZ", l'UIOM Thoune de AVAG KVA AG, l'UIOM Horgen du "Zweckverband für Abfallverwertung im Bezirk Horgen" et l'UIOM Dietikon de Limeco sont certifiées en octobre 2024. On invite d'autres UIOM à demander une certification avec naturemade resources star.

Certification des exploitations de recyclage

Les critères de base prévoient la possibilité d'appliquer le label de qualité à d'autres procédés de recyclage à l'avenir. En cas d'intérêt des branches concernées, les critères de certification pourraient être élargis de sorte à pouvoir représenter d'autres procédés de recyclage.

Partenaires impliqués

Le VUE est soutenu par des organisations environnementales et de consommateurs, des entreprises et des organisations du secteur énergétique, ainsi que des gros acheteurs d'énergies renouvelables. Le VUE s'est donc toujours efforcé d'intégrer les acteurs de la branche concernée dans l'élaboration des critères de certification. L'entreprise zurichoise Zürcher Abfallverwertungs AG (ZAV) et l'Association suisse des exploitants d'installations de traitement des déchets (ASED) ont considérablement participé au développement des critères naturemade resources star pour les UIOM.

Démarcation par rapport à *naturemade star*

naturemade resources star et naturemade star garantissent tous deux un niveau de qualité écologique élevé des installations et de l'énergie finale produite par ces dernières. naturemade star se concentre sur la certification de l'énergie issue de sources renouvelables. naturemade resources star s'en écarte sur deux points essentiels. Premièrement, les déchets valorisés dans les installations à certifier sont au moins en partie d'origine fossile. Deuxièmement, naturemade resources star offre la possibilité de certifier les matières valorisables récupérées en plus de l'énergie produite.

Critères de certification naturemade resources star pour les UIOM

Les critères de certification du label de qualité naturemade resources star font partie intégrante des directives de certification naturemade. Les critères pour les UIOM sont synthétisés et résumés dans le tableau ci-dessous.

Critères généraux naturemade resources star²	
Sources	L'énergie et les matières valorisées certifiées avec le label de qualité naturemade resources star proviennent d'installations qui récupèrent l'énergie et les matières valorisables à partir de déchets.
Preuve de la production d'énergie nette	Si une installation est certifiée, 100% de ses produits nets - c-à-d l'énergie produite et les matières valorisables récupérées, après déduction de la consommation propre - sont certifiables. Exception: les UIOM indemnisées grâce à la rétribution de l'injection à prix coûtant (RPC) peuvent uniquement certifier la part «non RPC» de leur production électrique.

² Les critères généraux sont valables autant pour les UIOM que pour les installations de recyclage. En plus des critères généraux, les installations de recyclage devraient remplir des critères spécifiques adaptés pour elles.

Obligation de saisir les données, éviter la double commercialisation	Électricité : Toutes les installations de production électrique certifiées naturemade sont soumises à une obligation de saisir leurs données dans le système de garanties d'origine du pays d'implantation. Chaleur : Afin d'éviter la double commercialisation, le concessionnaire / l'exploitant de l'installation doit indiquer à l'auditeur pilote naturemade par le biais de quels contrats de distribution il commercialise la chaleur produite. Le cumul des quantités d'énergie vendues par le biais des contrats de distribution ne doit pas dépasser l'énergie nette produite par l'installation certifiée.
Gestion de l'énergie et des matières	Pour assurer les processus, l'exploitant de l'installation utilise un système de gestion de l'énergie et des matières adapté à l'entreprise et effectue les mesures et les contrôles appropriés.
Propriétés de l'énergie certifiée naturemade	La certification naturemade garantit aux consommateurs que l'énergie certifiée est vendue avec l'intégralité de sa plus-value écologique. Les plus-values partielles, en particulier les réductions d'émissions de gaz à effet de serre, ne peuvent pas être commercialisées ou fournies à des consommateurs séparément de l'énergie certifiée naturemade.
Politique d'entreprise	L'approvisionnement durable et l'utilisation efficace de l'énergie et des matières sont des objectifs primordiaux dans la politique d'entreprise.
Système de gestion environnementale	Si le concessionnaire de l'installation à certifier emploie plus de 30 collaborateurs, il doit introduire un système de gestion environnementale (ISO 14001 ou EMAS) dans les 5 ans suivant la première certification.
Conformité légale	Toutes les conditions techniques, juridiques et autres nécessaires pour l'exploitation des installations sont remplis.
Première vente d'énergie en qualité naturemade ressources star	Seul le concessionnaire de la licence de production est habilité à effectuer la première vente de l'énergie en qualité naturemade ressources star produit dans une installation certifiée.
Distribution aux consommateurs	Pour livrer l'énergie et/ou les matières certifiées aux consommateurs, le concessionnaire doit acquérir une licence de distribution certifiée en plus de la licence de production.
Critères spécifiques pour les UIOM	
Écobilan : limite des nuisances environnementales	Les nuisances environnementales causées par les installations à contrôler ne doivent pas dépasser la valeur limite naturemade ressources star. La vérification s'effectue à l'aide d'un modèle caractéristique standardisé pour les UIOM.
Conditions-cadres et devoir d'information	Les exploitants des installations prouvent qu'ils respectent les conditions-cadres des plans cantonaux de gestion des déchets de leur zone de desserte. L'exploitant de l'UIOM fait des efforts avérés pour informer le public et sa zone de collecte sur la prévention, le tri et le recyclage des déchets
Tarifs de prise en charge	Les tarifs pour l'élimination des déchets dans l'UIOM sont transparents, compréhensibles et conçus de manière à couvrir les coûts, conformément au principe du pollueur-payeur et à la promotion du recyclage.
Conditions de prise en charge et assurance qualité	L'installation a fixé des conditions de prise en charge incluant des prescriptions sur la composition des déchets, et effectue des contrôles détaillés pour vérifier que ces dernières sont bien respectées - pour au moins 0.5 % des livraisons en moyenne (par rapport au nombre de livraisons) ou au moins 5 fois par semaine de travail.
Logistique	La qualité des véhicules relativement à leur efficacité énergétique et à la protection de l'air sont un critère d'achat important pour les prestations logistiques et les véhicules.

Efficiencé énergétique nette ENE	L'UIOM atteint un degré d'efficiencé énergétique nette d'au moins 0.65.
Rejet d'eaux usées	Les répercussions du rejet des eaux usées sont analysées et il existe un bilan des matières rejetées. Le respect des valeurs limites conformément à l'autorisation d'exploiter délivrée par le canton, resp. à l'Ordonnance sur la protection des eaux, est prouvé par au moins 3 mesures de contrôle distribuées sur l'année. Si une mesure de contrôle montre que les valeurs limites ne sont pas respectées, les mesures d'amélioration correspondantes devront être mises en place.
Recyclage des métaux	L'exploitant de l'UIOM récupère les métaux des résidus d'incinération avec une efficacité élevée. Il utilise à cet effet des procédés comptant parmi les plus efficaces de Suisse. Il fournit en outre des efforts manifestes pour augmenter l'efficacité du processus de récupération du métal à partir des résidus d'incinération : - Moyennées sur 2 ans, les quantités de métal récupérées des résidus d'incinération ne doivent pas descendre au-dessous des quantités de 2010 (Fe) et de 2016 (Al). - La quantité de métaux non-ferreux particuliers de granulométrie > 2 mm non récupérée des résidus d'incinération ne doit pas excéder 0.7 pour-cent du poids total dans les résidus de l'installation de traitement des scories.

Contact

Secrétariat du VUE, Daniel Streit
daniel.streit@naturemade.ch, 044 213 10 21